









Procédure file

Informations de base		
DEC - Procédure de décharge	2019/2076(DEC)	Procédure terminée
Décharge 2018 : Agence européenne pour la sécurité maritime (AESM)		
Sujet 8.70.03.08 Décharge 2018		

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	<p>CONT Contrôle budgétaire</p> <p> CZARNECKI Ryszard</p> <p>Rapporteur(e) fictif/fictive</p> <p> NOVAKOV Andrey</p> <p> WOLTERS Lara</p> <p> CHASTEL Olivier</p> <p> EICKHOUT Bas</p> <p> KUHS Joachim</p>		01/10/2019
	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	<p>TRAN Transports et tourisme</p> <p> GRAPINI Maria</p>		07/10/2019
Commission européenne	DG de la Commission Budget	Commissaire OETTINGER Günther	

Evénements clés			
27/06/2019	Publication du document de base non-législatif	COM(2019)0316	
18/09/2019	Annonce en plénière de la saisine de la commission		

19/02/2020	Vote en commission		
05/03/2020	Dépôt du rapport de la commission	A9-0066/2020	
13/05/2020	Résultat du vote au parlement		
13/05/2020	Décision du Parlement	T9-0079/2020	Résumé
11/12/2020	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de procédure	2019/2076(DEC)
Type de procédure	DEC - Procédure de décharge
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	CONT/9/00847

Portail de documentation

Document de base non législatif		COM(2019)0316	27/06/2019	EC	
Projet de rapport de la commission		PE639.860	07/01/2020	EP	
Avis de la commission	TRAN	PE643.064	22/01/2020	EP	
Amendements déposés en commission		PE645.000	31/01/2020	EP	
Document de base non législatif complémentaire		05761/2020	06/02/2020	CSL	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A9-0066/2020	05/03/2020	EP	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0079/2020	13/05/2020	EP	Résumé

Acte final

Budget 2020/1864
[JO L 417 11.12.2020, p. 0082](#)

Décharge 2018 : Agence européenne pour la sécurité maritime (AESM)

Le Parlement européen a décidé de donner décharge au directeur exécutif de l'Agence européenne pour la sécurité maritime (AESM) pour l'exercice 2018 et d'approuver la clôture des comptes de l'exercice en question.

Constatant que la Cour des comptes a déclaré avoir obtenu une assurance raisonnable que les comptes annuels de l'Agence pour l'exercice 2018 sont fiables et que les opérations sous-jacentes sont légales et régulières, le Parlement a adopté, par 605 voix pour, 83 contre et 5 abstentions, une résolution contenant une série de recommandations qui font partie intégrante de la décision de décharge et qui complètent les recommandations générales figurant dans la [résolution](#) sur la performance, la gestion financière et le contrôle des agences de l'UE.

États financiers de l'Agence

Le budget final de l'Agence pour l'exercice 2018 s'élevait à 106.777.232,65 EUR, soit une augmentation de 23,76 % par rapport à 2017. Cette augmentation est principalement liée au mandat renforcé de l'Agence.

Gestion budgétaire et financière

Les efforts de suivi budgétaire au cours de l'exercice 2018 ont permis d'obtenir un taux d'exécution budgétaire de 99,02 %, soit une légère augmentation de 0,98 % par rapport à 2017 et un taux d'exécution des crédits de paiement de 92,84 %, soit une diminution de 3,41 %.

Autres observations

Les députés ont également fait une série d'observations concernant les performances, la politique du personnel, les marchés publics et les contrôles internes.

En particulier, ils ont noté que :

- le retard dans les opérations de systèmes d'aéronefs téléguidés (RPAS) liées à la coopération européenne sur les fonctions de garde-côtes, dû à des difficultés techniques et à des difficultés persistantes pour obtenir des autorités nationales les autorisations de vol, a conduit à une modification du budget qui a réduit la subvention de l'UE et obligé au remboursement de 6.000.000 d'EUR en crédits de paiement à la Commission. Cette réduction s'est avérée insuffisante en raison de nouveaux retards dus à des problèmes techniques et aux intempéries, ce qui a entraîné une baisse de la consommation des crédits de paiement;

- l'Agence devrait exploiter au maximum, et si nécessaire adapter, les possibilités opérationnelles offertes par les drones, les systèmes de plates-formes à haute altitude (HAPS) et les satellites en vue aussi bien d'assurer des sauvetages en mer et de détecter la pollution, que de lutter contre les activités illégales, telles que le trafic de drogue, la contrebande d'êtres humains et la pêche sans licence;

- au 31 décembre 2018, le tableau des effectifs était pourvu à hauteur de 98,58 %, avec 209 fonctionnaires et agents temporaires nommés sur 212 fonctionnaires et AT autorisés dans le cadre du budget de l'Union;

- le déséquilibre entre les sexes au niveau de l'encadrement doit être revu;

- l'Agence n'a pas systématiquement vérifié, lors de l'acquisition de licences de logiciels, les prix et les majorations appliquées en les comparant aux offres et aux factures adressées au contractant?cadre par le fournisseur.